

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 JUILLET 2012**

N° 34

Date de la convocation :
25/06/ 2012

Nombre de Conseillers :
13

Présents :
12

Votants :
12

Le **cinq juillet deux mil douze** à vingt et une heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaiet présents :

Mesdames : PIOT, BENOIT, ANGOULVENT, CABANILLAS, QUINET.

Messieurs : MURET, LECOQ, COCHIN, CHABRILLAT, SECQ, MAZUBERT

Etait absent excusé :

Monsieur, MASSY

Mme Piot a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter un point supplémentaire. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Modification du temps de travail d'un agent technique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2012.

1) Contrat rural

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Contrat Rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants :

1. Travaux d'amélioration de l'école pour la somme de 266 443 € HT,
2. Construction d'un préau pour la somme de 118 175 € HT,
3. Travaux pour la mairie pour la somme de 17 764 € HT,

Le montant total des travaux s'élève à 402 380 € HT.

Le conseil demande comment seront financés ces travaux, monsieur le Maire dit que la commune prendra un prêt sur 12 ou 15 ans, ainsi qu'un financement sur deux ans pour la TVA. Monsieur le maire tient à préciser qu'il peut y avoir d'autres solutions financières. Monsieur le Percepteur étudiera le contrat rural et nous conseillera pour le meilleur financement.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

v Approuve le programme de travaux présenté par les architectes M BAS et M LE COEUR et décide d'engager les opérations décrites plus haut suivant l'échéancier annexé.

v S'engage :

- o à ne pas recevoir d'autres subventions que celles attendues au titre du présent contrat et à financer les dépassements éventuels,

- o sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- o à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu,
- o à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- o à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional,
- o à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.

v Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France et de Monsieur le Président du Conseil Général des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux, au taux de 45% pour la Région et de 35% pour le Département.

2) Modification du temps de travail – agent technique

Afin de remplacer l'agent ayant les fonctions d'ATSEM qui secondera la maîtresse de maternelle à la rentrée prochaine tous les après-midis, Monsieur le Maire propose de modifier le temps de travail du poste d'un agent technique en charge de la surveillance de cantine notamment au vu d'assurer la surveillance du dortoir

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Concernant le poste d'agent technique avec pour fonction principale la surveillance de cantine et du dortoir :

Décide de supprimer le poste d'agent technique à temps non complet sur une base hebdomadaire de 3 h

Décide de créer le poste d'agent technique à temps non complet sur une base hebdomadaire de 13h00 pour une durée limitée, qui sera revue au plus tard à la Toussaint.

Questions diverses

La commission sécurité pour la salle polyvalente est passée lundi et a émis un avis favorable. Il y aura une "formation incendie" courant septembre pour le personnel communal, les agents, les conseillers responsables de la location de la salle ainsi que des responsables associatifs.

Le spectacle des enfants de l'école a eu lieu le 26 juin, avec la remise des dictionnaires aux élèves entrants en 6eme, un livre fait par les enfants de la classe maternelle a été offert à la Mairie.

Pour le 13 juillet, rendez-vous à 9 heures pour l'installation et à 14 heures pour la préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,